Bilans de compétences

Bilan de compétences · Parcours hospitalier ANFH



Vous hésitez entre mobilité dans votre établissement, nouvelle affectation ou changement de métier.

24 h individuelles · 1 992 € nets de TVA

Objectifs

- Identifier les compétences mobilisées en contexte hospitalier
- Examiner des options de mobilité
- Planifier les démarches que l'agent souhaite engager

Déroulement

01 Phase préliminaire : préciser la demande et les situations de travail qui comptent pour l'agent.

02 Phase d'investigation : repérer les compétences, explorer les intérêts et examiner les conditions d'accès aux pistes retenues.

03 Phase de conclusions : valider les vérifications restantes, remettre la synthèse confidentielle et évoquer un entretien de suivi.

Ce que vous emportez

Une synthèse confidentielle et un plan de mobilité ou d'évolution choisi par l'agent.

Bilan de compétences · Parcours hospitalier ANFH

Pour qui ?

Agents de la fonction publique hospitalière préparant une demande de prise en charge ANFH.

Prérequis

Aucun prérequis de diplôme. Démarche volontaire et consentement du bénéficiaire. Statut et prise en charge à vérifier auprès de la délégation ANFH.

Durée, format et effectif

24 h individuelles. Présentiel, distanciel ou mixte selon l'action et le lieu convenus. Un bénéficiaire et un psychologue du travail.

Lieu

Métropole lilloise : Tourcoing, Lille, Seclin, Capinghem, Villeneuve-d'Ascq et Marcq-en-Barœul selon disponibilités. Adresse confirmée au premier échange.

Accès et délai

Entretien préalable, constitution du dossier ANFH et accord de prise en charge avant démarrage. Délai indicatif du programme : 15 jours, sous réserve de l'accord et des disponibilités.

Prix et financement

1 992 € nets de TVA par bénéficiaire. 8 séances individuelles de 3 h. Dossier ANFH à instruire avec la délégation compétente. La convention et l'accord du financeur précisent le montant retenu.

Positionnement

Entretien préliminaire pour analyser la demande, définir le format et convenir des objectifs et des modalités. La personne décide des pistes et des suites.

Méthodes et moyens

Entretiens individuels, analyse de situations de travail, questionnaires adaptés et enquêtes métiers. La synthèse appartient au bénéficiaire. Toute communication à un tiers requiert son accord.

Encadrement

Accompagnement par un ou une psychologue du travail. Intervenant communiqué au premier échange.

Reconnaissance

Remise au bénéficiaire des résultats détaillés et de la synthèse confidentielle. Prestation de bilan, sans délivrance d'une certification professionnelle.

CPF

Circuit présenté : financement ANFH, sous réserve de décision.

Évaluation et suivi

Bilan intermédiaire puis entretien de conclusion. La personne relit sa synthèse, identifie ce qui a été éclairci et choisit les étapes de son plan. La possibilité d'un entretien de suivi est abordée.

Accessibilité et contact

Signalez vos besoins au premier échange. Le référent étudie avec vous le lieu, le rythme, les supports et les adaptations possibles. contact@avenirtrajectoire.fr · 06 87 28 13 42.